



Orientation avant travaux dans des bureaux

Par **travo**, le **20/05/2014** à **21:01**

Bonjour,
Je viens d'acquérir un ensemble de bureaux et garages administratifs que je souhaite transformer en appartements meublés. J'ai créé une SARL pour acheter et je prenais le statut de LMB pour pouvoir déduire l'amortissement.
Finalement j'ai de la demande en nue : pour stockage, associations... donc je me retrouve sans statut et donc fiscalement ? Cela est-il plus ou moins intéressant ?
Merci d'avance de votre aide,
Cordialement,